
Adresse de la société populaire de la commune de Pons
(Charente-Inférieure) qui invite la Convention à rester à son
poste et à conduire au port le navire de la République, lors de la
séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune de Pons (Charente-Inférieure) qui invite la Convention à rester à son poste et à conduire au port le navire de la République, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 56;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40238_t1_0056_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le citoyen Maupetit fait hommage à la Convention nationale d'un discours sur les subsistances, prononcé à la Société populaire de la section de Bondy.

Mention honorable et renvoi au comité des subsistances (1).

La Société populaire de la commune de Pons, département de la Charente-Inférieure, invite la Convention nationale à rester à son poste. « Vous avez, dit-elle, fondé la République, fait tomber la tête de notre dernier tyran, anéanti le fédéralisme; est-ce assez? Non, vous devez nous conduire au port. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse de la Société populaire de Pons (3).

« Citoyens législateurs,

« Vous avez fondé la République; vous avez fait tomber la tête de notre dernier tyran; vous avez anéanti le fédéralisme; vous avez atterré les accapareurs; vous avez déjoué les infâmes projets de l'aristocratie; vous avez puni la moderne Messaline; vous avez vaincu les brigands couronnés, ligués contre la France, conjuré l'orage, bravé tous les dangers, surmonté tous les obstacles. Est-ce assez... Non. Vous devez nous conduire au port. Restez à votre poste. Tout vrai républicain le désire. C'est le vœu des vrais sans-culottes de la Société populaire de la ville de Pons.

« CHASTELLIER, président; PINAU, vice-président; BARABEAU; TARAUD, secrétaire; GOUT, secrétaire. »

« Enfin, l'entrée triomphante des armées de la République, écrit le maire du Ménénil (MESNIL), a rappelé à leurs postes les officiers municipaux de cette commune; nous y avons replanté l'arbre de la liberté; au nom de tous les citoyens de cette commune, je prie la Convention nationale de ne pas la comprendre au nombre de celles révoltées. 20 brigands qui l'ont déshonorée ne doivent pas seuls causer sa perte. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin

Suit la lettre du maire du Mesnil (5).

Au Mesnil, 28 octobre 1793, l'an II de la République.

« Citoyen Président,

« Enfin, l'entrée triomphante des armées de la République a rappelé à leur poste les officiers municipaux de cette commune, la joie que j'ai vue répandue sur le visage de mes concitoyens a diminué la peine que j'ai sentie à la vue de

mes propriétés pillées par les brigands pendant mon absence.

« Je vous envoie le procès verbal de la re-plantation de l'arbre de la liberté, et au nom de tous les paroissiens du Mesnil, je vous supplie de ne point mettre cette commune au nombre de celles révoltées. Vingt brigands qui l'ont déshonorée ne doivent pas seuls causer sa perte. Je vous prie de faire agréer ce procès-verbal à la Convention.

« Le maire du Mesnil,

« GAUTREAU. »

Procès-verbal (1).

L'an second de la République française, une et indivisible, le vingt-deux octobre.

Le conseil général de la commune du Mesnil, district de Montglonne, alias Saint-Florent, département de Mayenne-et-Loire, s'est rétabli et a repris les fonctions qu'avaient interrompues les mouvements criminels des révoltés.

Une joie bien pure remplissait le cœur de chaque membre, l'ordre prenait la place de l'anarchie, la presque totalité des individus de la paroisse était restée dans ses foyers, avait bravé les menaces de la partie véreuse et heureusement peu considérable, qui a purgé son territoire en suivant la troupe des scélérats qui a passé la Loire.

Le conseil général a, par acclamation, décidé unanimement qu'il serait, ce jour, fait un rassemblement de tous les habitants de la paroisse pour replanter l'arbre de la Liberté, et savourer en commun la douce joie de leur délivrance.

L'ordre de ce rassemblement a été donné, et dans le même quart d'heure, plus de 400 hommes se sont réunis et se sont, avec empressement, portés dans un bois pour y prendre cet arbre qui plaît tant aux amis de la République et qui excite si fort la fureur de nos ennemis.

Cet arbre est apporté et a pris la place qu'aurait voulu tenir l'étendard de l'esclavage et de la tyrannie. Les cris de : *Vive la République! vivent les membres de la Convention qui l'ont établie! vivent ses généreux défenseurs!* mille fois répétés, ont été entendus au loin, et après cette cérémonie qui donnait un parfait contentement à tous les habitants, ceux-ci se sont retirés dans leurs chaumières pour se livrer aux travaux de l'agriculture.

Fait à la chambre commune lesdits jour et an, en présence du citoyen Guillaume, adjudant général des armées de la République.

(Suivent 15 signatures.)

Les républicains de la commune et canton de Montcenis, district d'Autun, invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à la confection de ses glorieux travaux, et demandent qu'elle s'occupe surtout de la classe indigente des citoyens.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 165.
(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 165.
(3) Archives nationales, carton C 280, dossier 769.
(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 166.
(5) Archives nationales, carton C 280, dossier 769; Bulletin de la Convention du 2^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mardi 12 novembre 1793).

(1) Archives nationales, carton C 280, dossier 769.
(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 166.